



# QUIZZ

## Chasse au trésor Royale

Du lundi 27 juillet  
au dimanche 2 septembre  
2020



## **Article 1 : Objet**

La Ville de Valenciennes et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole organisent, dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine de la Chasse Royale, **un jeu-quizz gratuit** du lundi 27 juillet au dimanche 2 septembre 2020.

## **Article 2 : Modalités de participation**

Pour participer au jeu, la personne doit découper le quizz dans la publication du « Cahier de RUES », distribué dans toutes les boîtes aux lettres du quartier Chasse Royale à partir du 27 juillet, ou venir le retirer au centre socioculturel Georges Dehove, 1 rue Léon Dubled.

Les réponses aux questions du Quizz devront être trouvées

- Soit dans le Cahier de RUES,
- Soit dans le quartier, sur les panneaux disposés tel qu'indiqué sur le plan figurant à la fin du quizz.

S'agissant d'un questionnaire à choix multiple, il suffira de cocher la case correspondant à la bonne réponse parmi les différentes propositions.

Une fois le bulletin rempli, le ou la participant(e) doit renseigner ses coordonnées complètes sur l'espace prévu à cet effet dans le bulletin, et le déposer à la Maison du Citoyen, sise rue Jonas, ou dans la boîte aux lettres située à l'entrée de la structure.

**Un seul bulletin par personne / famille/ adresse d'habitation sera accepté et pris en compte.**

Ce jeu-concours est réservé aux habitants de Valenciennes Métropole et de la ville de La Sentinelle.

## **Articles 4 : Désignation des gagnants et publication des résultats**

Les gagnants devront avoir trouvé toutes les réponses du questionnaire. Un tirage au sort sera organisé parmi les bulletins gagnants.

Les personnes tirées aux sorts pourront remporter 2 places de cinéma, valable au cinéma Gaumont de Valenciennes, dans la limite des places disponibles – pour une séance de son choix.

## **Article 5 : Dotations**

Les lots sont offerts par la Ville de Valenciennes, la SIGH et l'AGFAIH.

Les lots sont composés de :

- 2 places valables au cinéma Gaumont de Valenciennes pour une séance au choix.

Un lot de deux places est donné à chaque gagnant. Une seule dotation sera accordée pour une même personne physique.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Si un ou des gagnants ne pouvaient prendre possession de ces lots, il(s) n'aurai(en)t droit à aucune compensation.

#### **Article 6 : Attribution des lots**

En fonction du contexte sanitaire, un événement de remise de lot pourra être organisé après la date limite de remise des bulletins du quizz.

A défaut, la liste des gagnants sera affichée à la Maison du Citoyen, rue Jonas à Valenciennes, et les gagnants seront informés par courrier des modalités de retrait de leur lot. Le courrier sera envoyé à l'adresse indiquée sur le bulletin.

#### **Articles 7 : Modalités de retrait des lots**

Les modalités de retrait du lot seront indiquées sur le courrier adressé aux gagnants.

#### **Article 8 : Conditions d'exclusion et annulation**

Valenciennes Métropole ne pourrait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, et si les circonstances l'exigent, elle est amenée à annuler, écourter ou reporter le présent jeu-concours.

#### **Article 9 : Acceptation au présent règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect du dit règlement entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

#### **Article 10 : Dépôt du règlement**

Ce règlement est visible sur le site internet de Valenciennes Métropole ([www.valenciennes-metropole.fr](http://www.valenciennes-metropole.fr)).

#### **Article 11 : Protection des données personnelles**

Valenciennes Métropole, responsable de traitement, est amenée à effectuer un traitement informatisé de vos données personnelles dans le cadre de l'organisation de ce jeu-concours. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la loi informatique et liberté modifiée du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition sur vos données personnelles. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits : [www.valenciennes-metropole.fr/mentions-legales](http://www.valenciennes-metropole.fr/mentions-legales).